CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION DES SERVICES SPORTS BOUQUET TV SFR ET SERVICES AMAZON

JUILLET 2023

Article 1 - Objet

Les Services RMC Sport, Plus Sport (ci-après « les Services Sports »), les Bouquets TV de SFR et les Services Sports combinés avec les Services Amazon sont commercialisés par SFR (ci-après « SFR »). Les présentes Conditions Particulières d'Utilisation (ci-après « CPU ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles d'une part, SFR fournira à l'Utilisateur, en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, un accès illimité à des Programmes et des Chaines TV de sport (RMC Sport), et des bouquets TV de SFR sur les équipements compatibles définis à l'article 5, via une Application, un décodeur TV ou un Site web accessible à l'adresse URL suivante : rmcsport.tv et d'autre part, SFR facturera les services tiers tels que Amazon Prime ou BeIN Sports et fournis par ces mêmes tiers.

La souscription des Services Sports/ Bouquet TV SFR et des Services Amazon suppose l'acceptation préalable et sans réserve des présentes conditions.

Article 2- Définitions

- « **Abonnement** » : désigne l'abonnement mensuel, avec ou sans engagement selon les Services, payant aux Chaînes TV et aux Programmes d'un ou plusieurs Services Sports ou Services Sports + Services Amazon.
- « Application » : désigne l'application RMC Sport permettant aux Utilisateurs d'accéder au Service RMC Sport ou Plus Sport sur les terminaux smartphones, tablettes ou TV compatibles. Les chaines de l'abonnement RMC Sport et du Plus Sport sont également accessibles depuis l'application SFR TV. « Chaînes TV » : désignent, selon le Service souscrit, les chaînes TV RMC Sport, le bouquet de chaines live évènementielles, les chaînes BeIN Sports.
- « JJ » : désigne la date mensuelle de facturation du service de communications électroniques (mobile ou Box) SFR ou RED by SFR.
- « **Programmes** » : désignent, selon le Service souscrit, tout ou partie des programmes de Chaînes TV Sportives, de RMC Sport, BelN Sports pouvant être visionnés en live ou en replay dans le cadre du Service RMC Sport ou Plus Sport sur le Site web et/ou l'Application.
- « Services Amazon » : désigne les Services "Amazon Prime" et/ou "Pass Ligue 1"
- « Service Plus Sport » : désigne l'Abonnement avec ou sans engagement, permettant à l'Utilisateur d'accéder à des Chaînes Sportives, aux Programmes RMC Sport et au bouquet BeIN Sports en live ou en replay, via l'Application RMC Sport, l'application SFR TV, le décodeur TV ou le Site web rmcsport.tv, à destination des terminaux éligibles.
- « Service RMC Sport » : désigne l'Abonnement avec ou sans engagement permettant à l'Utilisateur d'accéder, sur des terminaux compatibles, aux Chaînes et/ou à des Programmes RMC Sport en live ou en replay, via l'Application RMC Sport, l'application SFR TV, le décodeur TV ou le Site web rmcsport.tv.
- « Service RMC Sport + Amazon Prime + Pass Ligue 1 » : désigne l'Abonnement avec un engagement de 12 mois ou sans engagement, permettant à l'Utilisateur d'accéder, sur des terminaux compatibles
 - à des Chaînes Sportives, aux Programmes RMC Sport via l'Application RMC Sport, l'application SFR TV, le décodeur TV ou le Site web rmcsport.tv
- au catalogue des avantages Amazon Prime (liste accessible sur https://www.sfr.fr/contenus/options/amazon-prime.html) et aux matchs de la Ligue 1 Uber Eats depuis l'application Prime Vidéo ou le décodeur TV compatible (détails sur SFR Assistance)

accessibles après acceptation des Conditions d'Utilisation (consultables sur https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeld=201910780) du service.

- « Service RMC Sport + BelN Sports + Amazon Prime + Pass Ligue 1»: désigne l'Abonnement avec un engagement de 12 mois ou sans engagement, permettant à l'Utilisateur d'accéder, sur des terminaux compatibles :
- aux Programmes RMC Sport et au bouquet BelN Sports en live ou en replay via l'Application RMC Sport, l'application SFR TV, le décodeur TV ou le Site web rmcsport.tv
- au catalogue des avantages Amazon Prime (liste accessible sur https://www.sfr.fr/contenus/options/amazon-prime.html) aux matchs de la Ligue
 1 Uber Eats depuis l'application Prime Vidéo ou le décodeur TV compatible (détails sur SFR Assistance) accessibles après acceptation des Conditions d'Utilisation (consultables sur
 - https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeld=201910780) du service. « Service BelN Sports + Amazon Prime » : désigne l'Abonnement sans engagement, permettant à l'Utilisateur d'accéder sur des terminaux compatibles :
- au bouquet BeIN Sports en live ou en replay via l'application SFR TV, l'Application et le site web BeIN Sport,
- au catalogue des avantages Amazon Prime (liste accessible sur https://www.sfr.fr/contenus/options/amazon-prime.html) depuis l'application Prime Vidéo ou le décodeur TV compatible (détails sur SFR Assistance) accessibles après acceptation des Conditions d'Utilisation (consultables sur https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeld=201910780) du service.
- « Service Amazon Prime + Ligue 1 Uber Eats + Bouquet Famille » : désigne l'Abonnement avec un engagement de 12 mois, permettant à l'Utilisateur d'accéder, sur des terminaux compatibles :
 - à des chaînes TV du Bouquet Famille via l'application SFR TV, le décodeur TV
 - au catalogue des avantages Amazon Prime (liste accessible sur https://www.sfr.fr/contenus/options/amazon-prime.html) et aux matchs de la Ligue 1 Uber Eats depuis l'application Prime Vidéo ou le décodeur TV compatible (détails sur SFR Assistance) accessibles après acceptation des Conditions d'Utilisation (consultables sur https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html
- « **Site web** » : désigne le site internet édité par SFR, accessible à l'adresse URL suivante : https://www.rmcsport.tv, permettant d'accéder au Service RMC Sport ou Plus Sport.
- « **Territoire** » : les Services Sports sont utilisables en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM.
- « **Utilisateur** » : désigne toute personne physique majeure, abonnée mobile et/ou box de SFR/Numericable (ci-après « Utilisateur SFR ») ou abonnée mobile et/ou box RED by SFR (ci-après « Utilisateur RED by SFR »), ayant souscrit à un ou plusieurs Services Sports, Services Sports + Services Amazon ou Bouquet TV + Services Amazon.

Article 3 - Souscription aux Services Sports / Bouquet TV SFR et Services Amazon

Les Services Sports, les Services Sports + Services Amazon et les Services Amazon + Bouquet Famille peuvent être souscrits :

- pour les Utilisateurs SFR : en boutique SFR, sur la boutique en ligne www.sfr.fr, auprès du Service Client ou via le décodeur TV SFR,
- pour l'Utilisateur Numericable, depuis son espace client (hors Service RMC Sport + Amazon Prime + Pass Ligue 1 et Service RMC Sport + Amazon Prime + Pass Ligue 1, et service Amazon Prime + Pass Ligue 1 + Bouquet Famille),
 - pour les Utilisateurs RED by SFR sur la boutique en ligne www.redbysfr.fr, auprès du Service Client ou via le décodeur TV RED by SFR.

L'activation des Services est immédiate sauf quand la souscription du Service est concomitante à celle d'un abonnement mobile ou Box SFR ou RED by SFR où l'activation se fait alors au raccordement pour l'Utilisateur Box et à l'activation de la ligne mobile pour l'Utilisateur mobile.

Pour bénéficier des Services Amazon, l'Utilisateur devra activer/créer un compte Amazon Prime en cliquant sur le lien (valable pendant 30 jours) reçu par mail et/ou SMS suite à la souscription du Service ou via son espace client SFR. L'utilisation du Service est soumise à l'acceptation des Conditions d'Utilisation Amazon Prime consultables sur https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeId=201910780).

En souscrivant à un Service Sports + Services Amazon et/ou à un Service Amazon + Bouquet Famille auprès de SFR,

- les Utilisateurs déjà titulaires d'un compte Amazon Prime chez Amazon ne seront alors plus facturés par Amazon mais par SFR. Ce changement se fera automatiquement.
- Les Utilisateurs déjà titulaires du Pass Ligue 1 chez Amazon devront résilier le pass Ligue 1 chez Amazon afin d'éviter d'être facturés à la fois par Amazon et par SFR.

Article 4 - Absence de délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28- 13° du Code de la consommation, compte tenu de la nature du/des Service(s) Sports, et dans la mesure où l'exécution du/des Service(s) Sports a commencé après accord préalable exprès de l'Utilisateur et après son renoncement exprès à son droit de rétractation, l'Utilisateur ne peut exercer son droit de rétractation.

Article 5 - Utilisation des Services Sports Bouquet TV SFR et des Services Amazon

5.1 Services Sports

5.1.1 Terminaux

Les Services Sports/ Bouquet TV SFR ont vocation à être utilisés sur un smartphone et/ou une tablette compatibles via l'Application dédiée, sur un ordinateur PC/MAC via le Site web, sur un décodeur TV SFR ou RED by SFR (pour les Utilisateurs Box de SFR ou RED by SFR).

Pour accéder aux Services Sports via l'Application, l'Utilisateur doit être titulaire d'un accès Wifi ou d'un forfait mobile avec un débit suffisant. L'usage de l'Application par les réseaux 3G/4G/4G+/5G (hors Wifi) est décompté de l'internet mobile inclus dans le forfait mobile de l'Utilisateur. Pour accéder aux Services Sports, aucun VPN ne doit être utilisé sur smartphone, tablette ou ordinateur. L'accès aux Services Sports est possible dans la limite de cinq écrans compatibles et d'une session en simultané.

5.1.2 Usage des Services Sports /Bouquet TV SFR

L'Utilisateur s'engage à faire un usage conforme du/des Services et notamment à visionner les Programmes proposés uniquement dans le cadre de son cercle familial, à des fins personnelles et non commerciales. Toute autre diffusion des Programmes, sous quelque forme et dans quelque lieu que ce soit, est illicite. Plus généralement, l'Utilisateur s'engage à respecter la législation française en vigueur et à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle attachés aux Services Sports/ Bouquet TV SFR, au Site web et/ou à l'Application.

5.1.3 Programmes

L'Utilisateur reconnait que les Programmes, les Chaînes Sports et le Bouquet TV SFR sont susceptibles d'évolution et peuvent être modifiés en tout ou partie, sans notification préalable. L'Utilisateur s'engage à indemniser SFR de tout dommage, recours ou réclamation résultant de l'utilisation du Site web, de l'Application et/ou du/des Service(s), et du non-respect des présentes CPU.

5.1.4 Interruption de l'accès aux Services Sports /Bouquet TV SFR

L'accès aux Services pourra être interrompu pour des raisons de maintenance et d'entretien, des opérations de mise à jour des serveurs et de leurs éventuelles interruptions.

5.2 Services Amazon

L'utilisation du Service est encadrée par les Conditions d'Utilisation Amazon Prime consultables sur https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeld=201910780).

L'Utilisateur pourra accéder au catalogue Amazon Prime depuis l'Application Prime ou, pour l'Utilisateur Box, depuis le décodeur TV compatible (détails sur SFR Assistance). SFR est le partenaire d'Amazon et Amazon reste la propriétaire, l'exploitant et le fournisseur des services Amazon figurant dans l'abonnement.

Article 6 - Abonnement

6.1 Abonnement sans engagement

L'Abonnement sans engagement est mensuel et conclu pour une durée d'un (1) mois à compter de la date de souscription du/des Service(s) (ou de raccordement de la Box ou de l'activation de la ligne mobile comme détaillé à l'article 3 des présentes) et sera ensuite reconduit tacitement pour des périodes successives d'un (1) mois sauf dénonciation par l'Utilisateur dans les conditions visées à l'article 9 ci- dessous.

6.2 Abonnement avec engagement

L'Abonnement avec engagement est mensuel et conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de souscription du/des Service(s) (ou de raccordement de la Box ou de l'activation de la ligne mobile comme détaillé à l'article 3 des présentes) et sera ensuite reconduit pour des périodes successives d'un (1) mois, sauf dénonciation par l'Utilisateur dans les conditions visées à l'article 9 cidessous.

Article 7 - Conditions Financières

7.1 Tarifs d'abonnement

Les tarifs mensuels sont précisés sur le Site web, dans les brochures des tarifs des offres Box et mobile en vigueur, sur les Applications et sur le décodeur TV.

Les Utilisateurs SFR, tant qu'ils sont titulaires d'un abonnement Box ou mobile SFR bénéficient d'un tarif mensuel spécial « abonné SFR ».

Dans l'hypothèse où un Utilisateur RED by SFR change d'abonnement mobile RED by SFR pour un abonnement mobile SFR, ce dernier bénéficiera alors du tarif mensuel spécial « abonné SFR » pour son/ ses Service(s) concerné(s).

Dans l'hypothèse où un Utilisateur SFR change d'abonnement mobile ou Box SFR pour un abonnement mobile ou Box RED by SFR, ce dernier ne bénéficiera alors plus de son tarif mensuel spécial « abonné SFR » pour son/ses Services concerné(s) et sera alors facturé au tarif mensuel 100% digital de référence (hors promotion éventuelle).

7.2 Facturation

La facturation débute à la date de souscription du/ des Service(s) (ou de raccordement de la Box ou de l'activation de la ligne mobile comme détaillé à l'article 3 des présentes) et suit les règles de facturation de l'abonnement mobile ou Box SFR ou RED by SFR.

Souscription du/des Service(s) simultanément à un abonnement BOX conquête : Le/les Services débute(nt) au raccordement Box et sera(ont) facturé(s) au prorata (du jour de raccordement au dernier jour du mois calendaire en cours) + le mois suivant.

Souscription du/des Service(s) simultanément à un abonnement Mobile conquête : Le/les Services débute(nt) dès l'activation de l'abonnement mobile et sera(ont) facturé(s) chaque mois au JJ sur la facture de l'abonnement mobile.

Souscription du/des Service(s) en cours d'abonnement Box : Le/les Services débute(nt) débute dès la souscription et sera(ont) facturé(s) au prorata (du jour de souscription au dernier jour du mois calendaire en cours) + le mois suivant.

Souscription du/des Service(s) en cours d'abonnement Mobile : Le/les Services débute(nt) dès la souscription et sera(ont) facturé(s) au prorata (du jour de souscription au dernier jour du mois de facturation en cours) + le mois suivant.

L'Utilisateur est informé que tout mois commencé est dû pour l'Abonnement sans engagement et que les Abonnements ne sont pas remboursables. Les sommes dues par l'Utilisateur à SFR au titre du/des Service(s) seront facturées sur la facture mensuelle de l'abonnement mobile ou Box de SFR/ RED by SFR et payables à compter de la date d'émission de la facture par le même moyen de paiement que celui choisi par l'Utilisateur pour la facturation de son abonnement mobile ou Box de SFR/RED by SFR. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur résilie son abonnement mobile et/ou Box de SFR/RED by SFR, le ou les Services seront également résiliés.

Cette résiliation entraîne l'exigibilité immédiate des sommes encore dues au titre de l'Abonnement avec engagement.

Article 8 - Garantie légale de conformité

SFR répond des défauts de conformité qui apparaissent au cours de la période durant laquelle le/les Services en leur qualité de Services numériques, est/sont fourni(s) en vertu des présentes, dans les conditions prévues aux articles L224-25-12 et suivants du Code de la consommation (voir Annexe 1 des présentes conditions).

Lorsque l'Utilisateur agit dans le cadre de la garantie légale de conformité des contenus et des services numériques, il a le droit à :

- a) la mise en conformité du Service sans frais, compte tenu de sa nature et de l'usage recherché.
- b) à défaut, la réduction du prix ou la résolution du Contrat lorsque :
- SFR refuse la mise en conformité sauf si elle s'avère impossible ou entraine des coûts disproportionnés au regard du défaut de conformité ou de la valeur du/des Service(s).
- la mise en conformité est retardée de manière injustifiée, occasionne des frais ou un inconvénient majeur pour l'Utilisateur.
- la non-conformité du/des Service(s) persiste en dépit d'une tentative infructueuse d'y pallier.

La résolution des présentes ne peut toutefois être demandée si le défaut de conformité et mineur. La garantie ne couvre pas les défauts dus à l'incompatibilité entre Service fourni par SFR et l'environnement numérique de l'Utilisateur.

Dans le cadre du maintien de la conformité des mises à jour peuvent être faites. Les mises à jour nécessaires sont essentielles à la conformité du contenu numérique ou du service numérique. La non-installation d'une de ces mises à jour peut entrainer un disfonctionnement, et éventuellement la non-conformité, du contenu numérique ou du service numérique.

Dans le cas où l'Utilisateur n'installe pas les mises à jour essentielles au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique, SFR ne sera pas responsable des défauts de conformité résultant de cette non-installation. La garantie ne couvre pas les défauts liés à la non-installation des mises à jour par l'Utilisateur dans un délai raisonnable si :

- SFR a informé l'Utilisateur de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de la noninstallation.
- La non-installation ou l'installation incorrecte des mises à jour n'est pas due à des lacunes dans les instructions d'installation fournies par SFR.
- Concernant les éventuelles mises à jour non nécessaires au maintien de la conformité du Service ou des contenus numériques accessible par le Service qui auraient une incidence négative (non mineure) sur l'accès ou sur leur utilisation, l'Utilisateur est informé qu'il est en droit de les refuser ou de les désinstaller le cas échéant.

Article 9 - Responsabilité

9.1 SFR fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que le/les Service(s) Sports (hors Services Amazon) est/sont fourni(s) à l'Utilisateur dans les meilleures conditions.

La responsabilité de SFR ne peut pas être engagée :

- en cas de difficulté d'installation de l'Application ou de mauvaise utilisation du/des Service(s) par l'Utilisateur,
- en cas de mauvais paramétrage des équipements et/ou de leurs accessoires,
- en cas de non-respect par l'Utilisateur de ses obligations visées aux présentes conditions en cas d'interruption des services accessibles sur le réseau Internet,
- en cas de perturbation, d'interruption ou de problème de réception temporaires ou définitifs non directement imputables à SFR,
- en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux exploités par des Opérateurs Tiers, en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

SFR est responsable des Programmes proposés dans le cadre du/des Service(s) qu'il détermine librement. SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive du Service par l'Utilisateur. Dans ce cas, SFR pourra procéder à la résiliation immédiate et sans préavis de l'accès au(x) Service(s).

9.2 L'Utilisateur s'engage à nous notifier dans les plus brefs délais toute modification de ses informations personnelles et notamment concernant son adresse email de contact.

Article 10 - Résiliation

10.1 Abonnement sans engagement

L'Utilisateur peut résilier son Abonnement mensuel sans engagement depuis son espace client sur le Site Web, et pour les Utilisateurs SFR, en boutique SFR ou en contactant le service client.

La résiliation prendra effet au JJ (pour les Utilisateurs mobile) et à la fin du mois calendaire (pour les Utilisateurs Box) en rappelant à l'Utilisateur que tout mois commencé est dû.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur résilie son abonnement mobile ou Box de SFR ou RED by SFR, la résiliation du ou des Service(s) est concomitante à la résiliation de l'abonnement mobile ou Box de SFR ou RED by SFR, en rappelant à l'Utilisateur que tout mois commencé est dû.

10.2 Abonnement avec engagement 12 mois

L'Utilisateur peut résilier son Abonnement mensuel avec engagement depuis son espace client sur le Site Web, et pour les Utilisateurs SFR, en boutique SFR ou en contactant le service client.

En cas de résiliation avant la fin de la période minimale d'engagement, du seul Service ou de l'abonnement mobile ou Box de SFR ou RED by SFR, l'Utilisateur devra alors payer l'intégralité des sommes restant dues jusqu'à la date anniversaire de souscription au(x) Service(s) (à l'issue des 12 mois), sur la facture mensuelle ou la facture de clôture de son abonnement box ou mobile SFR ou RED by SFR.

Si la demande de résiliation intervient à une date trop proche de la date de JJ à venir, l'Utilisateur sera alors facturé du/des Service(s) pour le mois à venir et sera remboursé sur la facture suivante. Ces frais de résiliation sont calculés sur le tarif mensuel de référence du/des Services (hors promotion éventuelle), les conditions pour pouvoir bénéficier du tarif mensuel spécial « abonné SFR » pour l'Utilisateur SFR n'étant plus réunies. 10.3 Résiliation pour motif légitime

L'Utilisateur peut résilier le contrat avant la fin de la période minimale d'engagement de l'Abonnement, sans paiement de redevances restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement dans les cas suivants, sous réserve que le motif de résiliation soit précisé dans la demande et que les éventuels justificatifs soient joints :

- chômage (suite à la rupture d'un CDI), hors souscription ou réengagement intervenu pendant le préavis, faillite personnelle, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire,

- difficultés financières de l'Utilisateur ayant donné suite à notification de recevabilité en Commission de Surendettement des Particuliers,
- décès de l'Utilisateur,
- hospitalisation et/ou arrêt maladie de plus de trois (3) mois affectant l'Utilisateur,
- incarcération de l'Utilisateur,
- déménagement pour une longue durée hors du Territoire, cas de force majeure.

10.4 SFR dispose de la faculté de résilier le/les Service(s) de plein droit dans les cas suivants :

- en cas de non-paiement par l'Utilisateur de la ou des mensualités due(s) au titre de l'Abonnement ;
- en cas de perte de validité du moyen de paiement utilisé dans le cadre des présentes ;
- en cas d'infraction commise par l'Utilisateur aux droits existants sur le/les Services Sports, le Site web, l'Application, en ce compris les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés ;
- dans le cas où l'Utilisateur aura cherché à permettre la réception desdits Services Sports, Programmes et/ou Chaînes par des tiers non autorisés ;
- plus généralement, en cas de manquement de l'Utilisateur aux présentes CPU;
- au cas où les informations communiquées par l'Utilisateur dans le cadre de la souscription du/des Services Sports sont incomplètes, inexactes, invalides ou obsolètes.

Cette résiliation entrainera la désactivation immédiate du/des Service(s), sans droit à indemnité ni à remboursement.

Cette résiliation sera faite sans préjudice de toute action en réparation que SFR pourra engager à l'encontre de l'Utilisateur et de tout participant contrevenant.

Article 11 - Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus (photos, textes, vidéos, sons, etc.) de l'Application et du Site web sont et demeurent la propriété exclusive de SFR et/ou de ses partenaires. L'Utilisateur n'est donc pas habilité à reproduire, représenter ou commercialiser ces contenus en dehors des cas prévus par la loi ou expressément autorisés par leur propriétaire. En toute hypothèse, l'Utilisateur ne peut réaliser aucune utilisation secondaire des contenus de l'application à titre onéreux ou gratuit. Le non-respect de cette interdiction peut notamment constituer une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle ou une atteinte aux droits des personnes et peut à ce titre engager la responsabilité de l'Utilisateur, y compris dans le cadre d'une action pénale.

Article 12 - Contacts

Tant qu'il est titulaire d'un abonnement mobile ou box SFR, l'Utilisateur peut utiliser les contacts lui étant proposés dans le cadre de son abonnement mobile ou Box SFR ou Red by SFR.

Article 13 - Divers

Par exception à ce qui précède, les Services SPORTS (hors Services Amazon) peuvent également être souscrits, via son décodeur TV ou l'application MyPartnerTV, par un abonné box client d'un Partenaire de SFR.

Il pourra bénéficier d'une remise spéciale, détaillée dans la Brochure Tarifaire du Partenaire. S'il souhaite résilier son service, il devra se rendre sur le site du Partenaire. La résiliation de son abonnement Box entraîne la résiliation des Services Sports. En cas de résiliation avant la fin de la période minimale d'engagement, du seul Service ou de l'abonnement Box, l'Utilisateur devra alors payer l'intégralité des sommes restant dues jusqu'à la date anniversaire de souscription au(x) Service(s) (à l'issue des 12 mois).

La politique de protection des DCP applicable est précisée dans les Conditions Générales de l'offre TV de l'Abonné. Tant qu'il est titulaire d'un abonnement box auprès du Partenaire SFR, l'Utilisateur peut utiliser les contacts lui étant proposés dans le cadre de son abonnement box.

Annexe 1

- « Le consommateur a droit à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité durant le délai de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.
- « La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique durant le délai de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique.
- « La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.
- « Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique, ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si :
- $\,$ « 1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité .
- « 2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée ;
- « 3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur ;
- « 4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur ;
- « 5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.
- « Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.
- « Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.
- « Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.
- « Ces droits résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.
- « Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation). « Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé, ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique. »